

Réf de l'action : ECF S025.PR indice 4 du 18/12/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de préparer et animer des actions de sensibilisation, de formation « tous publics » et contribuer à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière.
Être capable de former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadre des réglementations en vigueur.
Être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.
Être capable d'exercer une veille régulière concernant la réglementation, le secteur professionnel et ses évolutions.

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- Le métier d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière a un rôle essentiel dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des apprenants. Au sein de l'école de conduite, il assure la relation avec les différents clients et participe à la gestion administrative et logistique des formations, tout en représentant l'image de la société. De plus, il peut intervenir dans différentes structures pour mener des actions de sensibilisation à l'ensemble des usagers de la route.
- La formation ouvre sur des métiers tels que :
 - Enseignant de la conduite et de la sécurité routière,
 - Coordinateur d'enseignements,
 - Préventeur sur les risques routiers,
 - Conseiller en mobilités.
- Le titre professionnel est composé de 2 activités types qui débouchent sur des certificats de compétences professionnelles (CCP) intitulés :
 1. Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur,
 2. Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.
- Equivalences, passerelles, débouchés :
 - À l'issue de la formation, il pourra poursuivre sa professionnalisation par l'obtention d'un ou plusieurs Certificats Complémentaires de Spécialisation (CCS) :
 1. CCS Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation,
 2. CCS Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation.
 - La formation permet également d'accéder au :
 - Titre à finalité professionnelle : Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routières (TP FMESR).
 - Certificat de Qualification Professionnelle Responsable d'Unité d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite (CQP RUESRC).
 - Chaque activité peut être accessible par la voie de la formation, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (nous contacter).

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant se qualifier ou se reconvertir en obtenant une qualification professionnelle reconnue d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

Tél :
Email :



en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation avant votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Personne titulaire du permis de conduire catégorie B en cours de validité,
- Niveau de culture générale BAC souhaitable,
- Avoir participé à une évaluation de positionnement.

AVERTISSEMENT

- L'exercice de cette profession est réglementé et subordonné à la délivrance d'une autorisation d'enseigner, délivrée par le préfet, pour une période de 5 ans. Elle est délivrée si sont remplies les conditions d'âge (au moins 20 ans), d'expérience (pas en période probatoire), d'aptitude médicale et d'absence de condamnation (cf. articles R. 212-1 à R. 212-5 du code de la route).
- L'obtention partielle du titre permet la délivrance d'une autorisation temporaire restrictive d'exercer sur l'activité type validée (Arrêté du 13 avril 2016)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

PROGRAMME / CONTENU

Certificat de compétences professionnelles 1 : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur :

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
- Évaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

Certificat de compétences professionnelles 2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement :

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- Construire et préparer une action de sensibilisation
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

MOYENS HUMAINS

- Formateurs titulaires du diplôme Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM) ou Formateur aux Métiers de l'Éducation et de la Sécurité Routières (FMESR).
- Sous conditions d'expérience et de compétences :
 - Enseignants de la conduite,
 - Élèves FMESR,
 - Intervenants extérieurs (compétences spécialisées).

- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel : actives et expositives
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Véhicule destiné à l'enseignement de la conduite,
- Outils et ouvrages pédagogiques réglementaires de la formation remis aux stagiaires,

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur.
- Modalités d'évaluation : Des évaluations réalisées au cours de la formation (ECF) permettent au candidat de se situer par rapport aux attendus de la formation, d'être acteur de sa progression et se familiariser avec les modalités d'évaluation du titre professionnel ; au formateur d'identifier les points à améliorer et au jury de mesurer l'investissement individuel des candidats. Le livret des évaluations est remis au jury.
- Les conditions d'obtention du titre sont indiquées dans le référentiel d'évaluation : <https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/>
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Le Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière.
- Titre de Niveau 5 (Bac + 2).
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RNCP 35329
- Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION.
- Date de décision d'enregistrement : 29/04/2021.
- Date de fin d'échéance : 28/04/2026.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35329/>
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire : 1190h maximum (910h maximum de formation + 280h en entreprise).

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail